

Consultation sur les résultats de l'étude confiée à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) portant sur l'élaboration d'une stratégie transfrontalière de développement de l'Arc jurassien franco-suisse

Messieurs les membres du comité d'arcjurassien.ch,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance avec intérêt de votre courrier du 11 avril 2014 concernant de la stratégie transfrontalière de développement de l'Arc jurassien franco-suisse et vous remercie de nous donner l'occasion de prendre position sur cette thématique.

Généralités

1. Quelle est votre appréciation générale de la démarche?

Notre Conseil juge la démarche positive. L'étude est conséquente, fouillée et elle apporte un très bon éclairage de la situation dans l'Arc jurassien franco-suisse et donne des pistes pour son développement. Les modalités de travail (audits, ateliers participatifs, exploitation de données statistiques) produisent un résultat qui tient compte des diverses sensibilités.

Nous considérons qu'il est essentiel d'affirmer une stratégie claire de développement à l'échelle de l'Arc jurassien franco-suisse, afin que les multiples entités publiques et privées actives sur le territoire à tous les niveaux puissent inscrire leur action et développer leurs projets dans un cadre cohérent. Nous estimons en outre que la CTJ est le seul organisme disposant de la légitimité nécessaire pour établir, valider et porter une telle stratégie, ce qui devrait être sa priorité.

Par contre, la CTJ n'aura de toute évidence pas les moyens de mettre en œuvre la stratégie sous son égide. Elle devra donc parvenir à mobiliser les moyens et les énergies des nombreux acteurs publics et privés concernés par le développement du territoire transfrontalier. Cela impliquera de mener une large concertation dans l'élaboration de la stratégie, afin de prendre en considération les attentes et les avis de ces acteurs.

Partie Diagnostic

2. Avez-vous des remarques particulières sur le diagnostic et sa synthèse?

Le rapport est bien structuré. Les constats sont correctement posés. L'étude évite l'écueil de la comparaison systématique avec d'autres espaces (benchmarking / rangscore). Il ressort clairement que l'Arc jurassien est un espace original et spécifique.

Quelques regrets néanmoins:

- Le diagnostic ne débouche pas de manière évidente sur des enjeux, mais reste au niveau des constats.
- Le diagnostic ne décrit pas les différences institutionnelles et de fonctionnement des différentes entités de part et d'autre de la frontière, alors qu'elles constituent une des difficultés majeures du travail en transfrontalier.

- Le diagnostic évoque peu la question des outils existants, voire des moyens mobilisables pour susciter des projets et initier des dynamiques porteuses, au profit de la population et des acteurs économiques de la région.

Remarques de détail:

- Synthèse p. 7:
"l'urbanisation s'est développée essentiellement côté français ces 10 dernières années". A quoi se réfère-t-on ici? A la création de zones à bâtir, à l'utilisation du sol, au développement démographique ou au nombre de logements créés?
- Diagnostic territorial p 18:
Les résidents français sur territoire neuchâtelois sont mal localisés sur la carte. Il est dommage de ne pas avoir d'informations cartographiques sur la ville de Lausanne. Le mode de représentation devrait être modifié pour fournir une information complète.
- Diagnostic territorial p. 80:
La mention "2/3 des zones à bâtir suisses ne sont actuellement pas desservies par les TP" est erronée. Nous renvoyons à la Statistique suisse des zones à bâtir 2012 (ARE) qui donne des informations nationales et pour chacun des cantons suisse de l'Arc jurassien. Cette statistique fait apparaître que 41% des zones à bâtir du canton de Neuchâtel bénéficient d'une desserte TP qualifiée de très bonne à moyenne, tous types confondus, toutes les zones ne justifiant pas, par ailleurs, la mise en place d'une même couverture. Selon l'observatoire du territoire cantonal du canton de Neuchâtel, 71% des emplois et 58% de la population disposent d'une desserte TP au moins de niveau C (qualité moyenne). 31% des zones à bâtir (1/3) disposent d'une desserte marginale ou inexistante.
- Diagnostic territorial p 84 – 85:
Nous nous étonnons de la présence trop modeste de la problématique de l'énergie. Sous l'angle de la transition énergétique il y aurait certainement des pistes à explorer et des opportunités à saisir à l'échelle de l'arc jurassien. Seul le bois-énergie est cité alors que des domaines comme le photovoltaïque ou la géothermie profonde (chaleur ou électricité) représentent des potentiels importants.

Partie Stratégique

3. Le chapitre 1 préconise une stratégie multiscale avec des territoires transfrontaliers identifiés. Partagez-vous cette approche? Quel rôle les cantons peuvent-ils jouer dans son accompagnement?

Nous soutenons la stratégie multiscale, car il ne peut y avoir un projet de territoire pour l'Arc jurassien franco-suisse que s'il y a une étroite collaboration entre les différents échelons territoriaux et les acteurs directement concernés par les projets. L'affirmation d'une stratégie multiscale doit permettre de mobiliser l'ensemble des forces et les moyens dans une perspective cohérente.

La CTJ doit affirmer son rôle moteur de la coopération transfrontalière dans l'Arc jurassien, "sa stratégie" doit orienter les projets des échelons infra et faciliter la compréhension des ambitions de développement du territoire transfrontalier envers les échelons supra. Afin

d'affirmer ce leadership, la CTJ doit développer une expertise dans la gestion des projets transfrontaliers et mettre ses compétences à disposition des échelons infra dans le montage et suivi de projets (pour autant que ces derniers s'inscrivent de manière cohérente dans la stratégie posée).

Comme il l'a d'ailleurs précisé dans son plan de législature, le Conseil d'Etat a l'intention de jouer un rôle central dans le développement et la reconnaissance de l'Arc jurassien. Il entend soutenir et relayer, au besoin, les initiatives des "échelles locales", à condition évidemment que ces dernières soient en phase avec la stratégie transfrontalière.

Nous relevons encore que nous sommes attachés à ce que l'approche multiscalair reste souple et ne rentre pas dans une logique hiérarchique ou "top-down". Si des entités de collaboration permanentes existent au sein du territoire (aires de proximité, GLCT, parcs régionaux, associations transfrontalières, jumelages, etc.), elles doivent évidemment pouvoir contribuer à l'élaboration de la stratégie et porter des projets. Par contre, de nombreuses collaborations ponctuelles de différentes formes peuvent également se créer autour de projets transfrontaliers, qui doivent également bénéficier d'un appui en fonction de leur contribution à la concrétisation de la stratégie

Finalement, compte tenu de ce qui précède, il est essentiel que les porteurs de la CTJ, à savoir les cantons et la région, fassent en sorte que tous leurs services techniques s'approprient la stratégie affirmée et qu'ils fassent preuve, tant au niveau politique que technique, d'une grande cohérence dans leur propre action, en appuyant dans le cadre de leurs compétences les démarches conformes à la stratégie et en bloquant les démarches contraires.

4. Le chapitre 2 préconise une stratégie d'actions thématiques. Comment jugez-vous la liste des thèmes proposés. Faut-il la compléter, la simplifier? Quels sont les thèmes prioritaires?

Les quatre thématiques prioritaires (coopération économique, mobilité, environnement et citoyenneté transfrontalière) représentent une stratégie ambitieuse. Ce sont des thèmes pertinents au niveau transfrontalier. Nous souhaitons que ces différentes thématiques soient également abordées de manière transversale.

Les différents thèmes connaissent des niveaux de maturités différentes au niveau transfrontalier. Ainsi, le volet économique, avec notamment le projet Innovarc, dispose déjà d'une large expérience transfrontalière et il peut facilement être soutenu par le biais de projets concertés et financé via le prochain programme Interreg.

Le volet de la mobilité est essentiel pour l'ensemble de la Région. Grâce à Interreg, des projets concrets peuvent se développer pour optimiser l'utilisation des infrastructures existantes, mais également pour étudier le développement d'infrastructures manquantes. Cependant, il est important de rappeler qu'en ce qui concerne les investissements "lourds" dans les infrastructures ferroviaires et routiers, l'engagement de la Confédération et de l'Etat français ainsi que des compagnies nationales de transport sont déterminants. Il est d'autant plus essentiel que les territoires formant l'Arc jurassien puissent définir une stratégie cohérente, permettant de dégager des priorités claires et de parler d'une même voix.

L'intensification de la coopération dans le domaine environnemental est jugée pertinente, tout comme la création d'un observatoire des questions environnementales. La transition énergétique est également une problématique qu'il nous semble intéressant de traiter au niveau transfrontalier, tant comme la question de la gestion et de l'élimination des déchets.

Quant à la citoyenneté transfrontalière, nous reconnaissons son importance comme "base" du développement de l'ensemble de la coopération transfrontalière: il ne peut y avoir de projet de territoire sans une vision réciproque commune, sans connaissance mutuelle et sans désir de construire un avenir ensemble. Selon notre appréciation, c'est surtout à travers des projets concertés que le citoyen peut prendre conscience de l'importance de la coopération transfrontalière. Nous pensons que ce volet peut être largement développé à différentes échelles de proximité et avec peu de moyens. Cependant, il est nécessaire de stimuler la dynamique et de mettre en place des outils de soutien aux porteurs d'initiatives, dans la mesure où Interreg ne constitue pas une solution praticable en la matière

En ce qui concerne la mutualisation des équipements et services transfrontaliers, nous considérons qu'il existe, notamment, un potentiel dans le domaine de la santé.

Nous estimons également nécessaire que pour chaque thématique des outils de monitoring soient élaborés afin d'être en mesure d'assurer un suivi régulier.

Pour conclure, nous remarquons que la dimension multidisciplinaire des thématiques traitées au quotidien par les collectivités est de plus en plus importante. Ceci est aussi valable en transfrontalier et particulièrement dans le développement des activités économiques, la recherche et le développement, l'éducation, l'aménagement du territoire, l'environnement, ... Le travail interdisciplinaire et la transversalité devraient être encouragés. Une réflexion pourrait être menée à ce niveau.

5. Le chapitre 3 contient des recommandations pour le pilotage et la gouvernance

- a. Le chapitre 3.1.1 souligne, de manière générale, le caractère peu prioritaire des questions transfrontalières au sein des cantons. Avez-vous des propositions pour renforcer l'engagement des cantons dans les dossiers transfrontaliers?**
- b. En lien avec le point 3.1.2, comment voyez-vous la collaboration entre les cantons et arcjurassien.ch et comment peut-on la renforcer?**
- c. Un projet d'organigramme CTJ figure en annexe. La composition du Bureau et du Bureau élargi a été validée par le Bureau. Reste les questions en suspens concernant la composition des commissions. Pensez-vous que ces commissions doivent être exclusivement composées d'élus? De techniciens? Un mixte des deux est possible?**

En plus des remarques formulées précédemment, notamment sous point 3, voici quelques considérations complémentaires:

Renforcer l'engagement des cantons dans les dossiers transfrontaliers:

La coopération transfrontalière a besoin d'un fort engagement politique. On doit également réfléchir à une meilleure coordination entre les départements / services concernés par le transfrontalier ce qui permettrait de dégager d'une part une vue d'ensemble du travail du canton au niveau transfrontalier et d'autre part, de favoriser l'échange d'expériences et de bonnes pratiques.

Collaboration cantons – arcjurassien.ch:

Il est aussi important que les représentants techniques des cantons soient mieux associés aux discussions avec les partenaires français. Actuellement, les échanges ont lieu (presque) exclusivement au niveau des secrétaires généraux de la CTJ.

Composition des commissions:

Nous ne voyons pas d'intérêt à constituer des commissions permanentes. Nous pensons par contre que des commissions de travail mixtes devraient être créées de manière dynamique pour traiter d'une thématique particulière ou pour porter un projet, en y associant l'ensemble des échelons institutionnels concernés. Elles seraient dissoutes une fois leur objectif atteint.

Afin d'assurer une continuité, de privilégier un processus d'acquisition d'expérience et de capitalisation des bonnes pratiques, nous pensons que la CTJ devrait se doter d'un groupe de quelques experts permanents, mandatés ou engagés, dont la mission serait d'accompagner toutes les commissions de travail.

Divers

6. D'une manière générale, avez-vous des compléments, des suggestions ou des remarques à apporter à la partie stratégique?

- La stratégie doit être prise en compte dans l'octroi des soutiens Interreg qui interviendront à l'avenir. Les projets qui vont à l'encontre de la stratégie devraient être bloqués et les autres devraient être plus ou moins soutenus en fonction de leur contribution à la concrétisation de la stratégie. De plus, l'actualisation future de la stratégie devrait tenir compte du calendrier Interreg, afin de disposer à l'avenir d'une stratégie actuelle et validée lors de l'élaboration du programme Interreg VI.
- Les relations avec les Etats nationaux ne sont pas abordées. Elles sont pourtant essentielles pour faire reconnaître les spécificités de l'Arc jurassien franco-suisse sur le plan national respectif. Une réflexion spécifique devrait être menée. Il en va de même en ce qui concerne les régions voisines, qu'elles soient transfrontalières ou non.
- La stratégie transfrontalière de développement de l'Arc jurassien pourrait être complétée par un plan financier pour la mise en œuvre, couvrant non pas l'entier des projets à mener au niveau transfrontalier, mais les dépenses d'accompagnement et de développement de l'expertise à supporter par la CTJ.
- La France s'est engagée dans une vaste réforme des collectivités territoriales. C'est une évolution qu'il est important de suivre au niveau d'arcjurassien.ch afin d'examiner les conséquences sur les structures de la CTJ et le suivi des projets transfrontaliers.
- La question de l'association des législatifs cantonaux au processus mériterait d'être discutée au niveau d'arcjurassien.ch.

7. Liste des partenaires à consulter lors de la 2^{ème} phase de consultation

Notre Conseil souhaite organiser une consultation assez large puisqu'il s'agit également d'une opportunité de faire connaître notre stratégie transfrontalière

Pour ce qui est du canton de Neuchâtel, les entités suivantes sont à consulter selon nous:

- Agglomération urbaine du Doubs (AUD)
- Mont d'Or – Chasseron
- Parc naturel du Doubs (PND)

- Réseau urbain neuchâtelois (RUN)
- Les six grandes communes (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Val-de-Travers, Val-de-Ruz, Milvignes)
- La Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI)
- Union syndicale cantonale neuchâteloise
- Domaine des transports: ATE
- Structures de recherche et formation: HE-ARC, Université, CSEM, EPFL-IMT
- RVAJ
- Forum transfrontalier

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce document, nous vous prions d'accepter, Messieurs les membres du comité d'arcjurassien.ch, nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 21 mai 2014

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND